



VILLE DE MENTON

Direction générale adjointe des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 3 mars à 19h30

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire *Président de séance*
M. Patrice NOVELLI, 1^{er} adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire (*jusqu'à 23h00- Aff. 31*)
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire (*à partir de 20h11 - Aff. 9*)
Mme Elodie ROBERT, adjointe au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire
M. Henri SCANDOLA, adjoint au maire
M. Patrick CALVI, adjoint au maire
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale
Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale
Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale

M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
M. Julien TABOUE, conseiller municipal
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale
M. Michel FEVRIER, conseiller municipal
Mme Céline VARELA, conseillère municipale
Mme Patricia MARTELLI, conseillère municipale (*jusqu'à 20h55 - Aff. 19*)
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal
Mme Pascale VERAN, conseillère municipale

Avaient donné pouvoir :

M. Nicolas AMORETTI à M. Patrice NOVELLI (*jusqu'à 20h11 – Aff. n° 9*)
Mme Dominique ARTIERI à M. Florent CHAMPION
Mme Stéphanie JACQUOT à Mme Isabelle ALMONTE
Mme Julie MACARI à M. Dominique NICOLAÏ
Mme Patricia MARTELLI à Mme Sandra PAIRE (*à partir de 20h55 – Aff. n° 19*)

Etaient absents :

M. Eric FORMENTO
M. Mathieu MESSINA
M. Anthony MALVAUT

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 février 2025 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Véran, Mme Thouvenot).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Procédure de transfert de gestion du domaine public maritime - Jardin du Port

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

approuve la demande de transfert de gestion de la partie de la parcelle du jardin du port relevant du domaine public maritime à la Commune de Menton et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de transfert de gestion auprès des services de l'Etat et à signer les documents afférents.

Affaire n° 2 : Procédure de concession d'utilisation du domaine public maritime - Terre-Plein du Bastion

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

approuve la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime de la salle d'exposition du Bastion et des réseaux situés en-dessous et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de concession d'utilisation du domaine public maritime auprès des services de l'Etat et à signer les documents afférents.

Affaire n° 3 : Procédure de concession d'utilisation du domaine public maritime - Terre-Plein du Bastion

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

approuve la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime du terre-plein du Bastion et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de concession d'utilisation du domaine public maritime auprès des services de l'Etat et à signer les documents afférents.

Affaire n° 4 : Revalorisation des tarifs des parcs de stationnement enterrés – Parkings « Hôtel de Ville », « Saint-Roch », « George V » et « Bastion »

Rapporteur : M. le Maire

Mme Sandra PAIRE : Vous aviez la possibilité de négocier. L'inflation tout le monde va la subir. Nous allons avoir une inflation assez conséquente qui va impacter encore le pouvoir d'achat. Je ne dis pas qu'il ne faut pas augmenter puisque c'est dans le contrat de DSP, mais est-ce que vous n'auriez pas pu négocier la première heure gratuite ce qui permettait d'avoir un levier au niveau des commerçants, sachant qu'Interparking a quand même le monopole des parkings sur notre Ville. Vous auriez pu négocier d'une heure gratuite, ce qui aurait été bénéfique pour nos administrés et pour nos commerçants.

M. le Maire : J'ai négocié le maintien de la première demi-heure et j'ai surtout négocié que les tarifs d'abonnement au lieu d'être augmentés d'un peu plus de 11,4% ne soient augmentés que de 5%, j'ai négocié que l'on maintienne les avantages qu'avaient justement les commerçants et les résidents c'est-à-dire -12% pour les commerçants et -25% pour les résidents. Je pense qu'Interparking a été relativement compréhensif. Ce qui m'importait c'est que l'on ne dépasse pas 10% sur les tranches horaires. Je souhaitais que l'on ait une homogénéisation de tous les prix, y compris sur le parking des Sablettes qui dépend de la CARF, où théoriquement le contrat d'application les mettaient à 17% de hausse. Ils ont le monopole car à chaque fois ils ont gagné la compétition, il n'y a pas eu de favoritisme. Je pense avoir essayé de défendre au maximum l'intérêt des Mentonnais en gardant cette demi-heure gratuite, ainsi que les réductions importantes sur les abonnements pour les commerçants et résidents.

M. Patrick CALVI : Concernant la grille, il faudra faire attention aux chiffres car ils mentionnent 12,5 % d'augmentation, alors que l'on a négocié à 10%.

M. le Maire : Demande aux services de faire vérifier la grille tarifaire afin que l'on puisse faire valider la bonne grille.

M. Jean-Christophe STORAÏ : L'augmentation elle est contractuelle vous l'avez dit, nous sommes plutôt partisans du transfert des charges du contribuable sur l'utilisateur, vous nous avez dit avoir essayé de mettre un bouclier protecteur sur les abonnements résidents et c'est tout à votre honneur, mais serait-il possible de demander au gestionnaire d'augmenter un peu le quota du nombre d'abonnements. Il y a beaucoup de demandes mais la liste d'attente est importante.

M. le Maire : Je poserais la question au Directeur Général d'Interparking et vous donnerais la réponse avant le prochain Conseil Municipal.

Mme Isabelle ALMONTE : Est-ce que la priorité pour les abonnements des habitants de la Vieille-Ville est toujours d'actualité ?

M. le Maire : Rien n'a changé mais je poserais la question pour vérifier.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 22 voix pour – 6 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau), 8 abstentions (M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot)

approuve la revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} avril 2025 pour les parcs de stationnement de la Ville de Menton à savoir, « Hôtel de Ville », « Saint Roch », « George V » et « Bastion ».

Affaire n° 5 : Restauration du Palais de Carnolès – Modification de contrat de maîtrise d'œuvre
Rapporteur : M. le Maire

Mme Martine CASERIO : Nous sommes un peu étonnés de ces sommes. Sur quoi se base la DRAC ? Je réfute un peu la dernière phrase du premier paragraphe du corps de la délibération : il n'y avait pas de projet scientifique et culturel. C'est impossible parce qu'il semble parfaitement incongru de lancer des travaux de restauration d'un Musée sans avoir au préalable fait un PSC, ainsi qu'un projet muséographique.

M. le Maire : La maîtrise d'œuvre qui a été attribuée en novembre 2019, c'est vous qui étiez d'ailleurs Adjointe à la Culture, pour un montant de 342.000 €, portait sur un simple projet de réhabilitation qui avait été évalué à l'époque à 3 millions d'euros.

Mme Martine CASERIO : Cela ne me semble pas possible. Comment attaquer des travaux de restauration d'un Musée sans avoir au préalable proposé la muséographie puisque l'on restaure en fonction de la muséographie qui est prévue, ainsi que du PSC.

M. le Maire : Elle a été présentée à l'identique de ce que c'était avant. Quand le Palais de Carnolès a fermé et que les travaux de ravalements extérieurs ont été faits, c'est sur la base de tout ce qui était à l'intérieur qui a été estimé à 3 millions d'euros, que l'on a passé le marché avec la maîtrise d'œuvre. La DRAC est intervenue après pour demander que l'on améliore cette muséographie et que l'on prenne en compte les décors peints, dont les fresques. On arrivait à des sommes relativement importantes. Nous avons eu une réunion dans laquelle ils ont dit qu'il fallait absolument faire ces études sur les fresques, qu'ils en prenaient une partie non négligeable, à plus de la moitié en subvention, et qu'on leur représente un nouveau projet de muséographie de scénographie, ce qui sera fait au mois d'avril. Nous avons une deuxième réunion qui est prévue au mois de mai et là on s'arrêtera sur un budget car on a dit qu'on ne souhaitait pas dépenser plus de 4.5 millions pour l'intérieur de la rénovation avec la muséographie et la scénographie du Palais de Carnolès. On reverra à ce moment là le montant de l'AMO qui sera calculé en fonction du budget définitivement arrêté. A la subvention de la DRAC va s'ajouter on l'espère fortement des subventions d'autres collectivités. On pense que la Région interviendra. La DRAC s'est engagée sur un certain % de subvention mais on ira en chercher aussi ailleurs bien évidemment.

Mme Martine CASERIO : Il faut espérer que la DRAC finance à chaque fois à hauteur de ses exigences. Parce que la DRAC est particulièrement exigeante et entraîne quelque fois les communes dans des travaux très onéreux.

M. Dominique NICOLAÏ : Je voudrais intervenir sur le montant de l'AMO. Je vous ai déjà alerté lors du dernier Conseil, sur le montant de l'AMO à 642.000 € à l'année. Si l'on part sur du postulat à 541.000 € cela signifie qu'il y a 90% de votre budget AMO qui est absorbé. Cela fait trop. Aujourd'hui, un architecte en AMO travaille, dans le milieu privé, entre 5 et 6% du montant HT. Là on est à plus de 10%. Il y a une réflexion à avoir sur cette question.

M. le Maire : Dans les prochains rendez-vous avec la DRAC on reverra le montant de l'AMO.

M. Cédric MONTEIRO : Il y a quand même un code de marchés publics qui existe pour définir le % de l'AMO vous faites automatiquement un appel d'offres. Si aujourd'hui, vous trouvez un AMO qui fasse entre 5 et 6 % gardez le. Dans le Palais de Carnolès, on atteint quand même un niveau d'exigences assez élevé. Si vous avez un maître d'œuvre à 5% vous aurez des travaux à 5% vous n'aurez pas la qualité du rendu. Les maîtrises d'œuvres quand vous pouvez les faire en interne il faut les faire, mais sur des spécificités et particularités comme le Palais de Carnolès et la rénovation des fresques nous n'avons pas trop le choix malheureusement.

M. le Maire : Nous avons souhaité continuer avec l'AMO qui avait été choisi en 2019, pour les raisons évoquées par M. MONTEIRO, car je pense que le choix qui avait été fait, Mme CASERIO qui était à la Culture à cette époque pourra le confirmer, c'était un AMO spécialisé dans ce domaine, qui vaut plus cher qu'un AMO standard pour des projets relativement standards.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 22 voix pour – 3 contre (M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot) – 11 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolaï, M. Février, Mme Jacquot).

autorise Monsieur le Maire à signer la modification de contrat avec le groupement P. DONJERKOVIC/A-BIME/PROJECT INGENIERIE, afin de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre en vue notamment de déterminer le coût objectif de l'opération.

Recrutement de médecin(s) généraliste(s) et infirmière(s) vacataires dans le cadre de la vaccination publique

Rapporteur : M. le Maire

Mme Patricia MARTELLI : *En attendant la prochaine pandémie, nous aimerions savoir où en est la vaccination publique ? Combien de personnes ont été vaccinées cet hiver ?*

M. le Maire : *Je vous ferais répondre avec précision sur le chiffre par le service d'hygiène et de Santé.*

à l'unanimité

approuve le recrutement de médecins et infirmières vacataires pour le Service Hygiène Santé Sécurité, fixe la rémunération des médecins vacataires à 60 € bruts/vacation et des infirmières à 50 € bruts/vacation, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et suivants.

M. le Maire donne une explication concernant la délibération qui avait été présentée en Commission des Finances et retirée de l'ordre du jour du Conseil, concernant les nouveaux barèmes du salaire des agents de la Police Municipale. Il y a un certain nombre d'éléments techniques qui n'ont pas été validés et c'est la raison pour laquelle nous avons préféré attendre pour être en forme et en respect du contrôle de légalité. Bien évidemment, cela aura un effet rétroactif à partir du 1er janvier comme cela été prévu.

Affaire n° 6

Organisation d'un centre de loisirs sur la commune de Castellar pour les saisons estivales de 2025 à 2027

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

adopte le principe de reconduction d'un centre sur la Commune de Castellar pendant l'été durant 3 ans, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Castellar et à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 7 :

Organisation d'un centre de loisirs sur la commune de Gorbio pour les saisons estivales de 2025 à 2027

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

adopte le principe de reconduction d'un centre sur la Commune de Gorbio pendant l'été durant 3 ans, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Gorbio et à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 8 :

Projet de convention pour la mise en œuvre d'une formation Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) sur le territoire du bassin Mentonnais

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

Mme Sandra PAIRE : *Rappelle son intervention faite en Commission des Finances, à savoir qu'il faut absolument les fédérer pour que l'on puisse les garder chaque année sur notre territoire ce qui permettrait déjà pour la Collectivité de faire des économies et d'avoir des jeunes qui sont de notre commune ou du territoire de la CARF.*

M. Jean-Claude ALARCON : *La signature de cette convention les obligerait à rester deux ans. On souhaite qu'ils s'y tiennent et on souhaite également que ce soit mutualisé avec les communes du littoral et la Mission Locale.*

à l'unanimité

valide le projet de formation au BNSSA de jeunes de notre territoire tel que défini ci-dessus et les conventions avec le SDIS, l'association AFSSA, et les jeunes engagés dans ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n° 9 : Signature d'une convention pour les visites guidées de la copropriété « Le Riviera Palace »

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise le service du Patrimoine à organiser des visites de la copropriété du « Riviera Palace » et à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Affaire n° 10 : Signature d'une convention pour les visites guidées de la copropriété « Le Winter Palace »

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise le service du Patrimoine à organiser des visites de la copropriété « Le Winter Palace » et à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Affaire n° 11 : Signature d'une convention pour les visites guidées de la copropriété « L'Impérial »

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise le service du Patrimoine à organiser des visites de la copropriété « L'Impérial » et à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Affaire n° 12 : Signature d'une convention pour les visites guidées de la copropriété « Le National »

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

Mme Martine CASERIO : *Je ne vois apparaître ni l'Orangerie, ni le Royal Westminster, les visites sont-elles toujours en cours ?*

M. le Maire : *Pour l'instant, nous n'avons présenté que les délibérations qui avaient été validées par les conseils syndicaux des immeubles concernés. Lorsqu'une demande est faite nous mettons au point une convention, c'est prévu mais nous n'avons pas les documents pour la présenter.*

à l'unanimité

autorise le service du Patrimoine à organiser des visites de la copropriété « Le National » et à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Affaire n° 13 : Demande de renouvellement du Label « Ville d'Art et d'Histoire »

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

Mme Martine CASERIO : *Nous sommes très heureux de la signature de cette convention car c'est un label prestigieux mais très exigeant. Il est corrélé à la création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). J'ai cru comprendre dans la délibération que la voûte du Patrimoine serait le siège du CIAP. A quelle échéance et y-a-t-il un budget prévisionnel ?*

M. le Maire : Effectivement le CIAP sera installé dans la voûte du Patrimoine. Il y aura un budget et nous allons aussi toucher des subventions. Cela devrait se faire dans les 2 ou 3 mois qui viennent. Cette voûte est très appréciée par les visiteurs.

à l'unanimité

accepte d'engager le processus de renouvellement de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Affaire n° 14 : Signature d'une convention pour un partenariat entre l'EMAP et l'OGEC Notre Dame du Sacré Cœur, école et collège de la Villa Blanche

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Affaire n° 15 : Adoption de la Charte pour les permis de végétaliser sur le domaine public communal

Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire

M. Cédric MONTEIRO : Nous voterons pour cette délibération, mais nous souhaitons quelques précisions. Nous avons vu le lancement qui a été fait dans la vieille-ville et nous voudrions savoir qui a financé les bacs, le terreau et les fleurs.

Mme Elodie ROBERT : Concernant la rue Longue, nous avons souhaité démarrer le permis de végétaliser avec l'Association de la rue Longue, ce qui nous permettait d'avoir une structure en contact avec nous. Cela nous a permis suite au lancement avec l'association de formaliser de manière plus formelle.

Interruption de séance :

Mme Julie DURAND : Nous avons souhaité accompagner cette association et nous avons choisi ensemble des jardinières et des plantes, selon les critères du service Parcs et Jardins. L'association a également fourni quelques plantes.

M. Cédric MONTEIRO : Ma question était pour rester cohérent avec le permis de végétaliser qui dit que chaque porteur de projet finance. Dans la vieille-ville la végétalisation existe depuis 50 ans et sans autorisation. Je vais profiter de cette délibération environnementale, pour faire le point environnemental de votre Majorité et de vos 4 années. On parle d'environnement, effectivement c'est avec des petites gouttes que l'on fait des rivières, malheureusement je veux vraiment axer sur un bilan. Je connais l'engagement sincère pour l'environnement que partage Mme ROBERT et je pense qu'elle doit être autant frustrée que moi de ces 4 années. Lorsque l'on a une Elue aussi impliquée et quand on voit le résultat, on est doublement frustrés. Je me demande parfois est-ce qu'elle est écoutée et prise au sérieux dans cette Majorité.

Mme Elodie ROBERT : A l'initiative le projet qu'on avait porté avec Mme DURAND et la Direction c'était d'accompagner les Mentonnais et ensuite on s'est rendu compte que c'était peut-être mieux de formaliser sur l'occupation du domaine et de le formaliser en ce sens. Avant il y avait une tolérance, aujourd'hui nous souhaitons formaliser. Nous sommes sur 10 permis par an et c'est vraiment susciter l'envie comme la fait la rue Longue, de poursuivre ça dans plusieurs quartiers de notre Ville. Parfois il y a des combats simples, difficiles à gagner et aujourd'hui avec cette délibération et l'acceptation je l'espère de la Charte et du permis de végétaliser, on peut dire que c'est une petite révolution à son échelle, puisque l'acceptation des pieds d'arbres est déjà une évolution en soi par rapport à notre début de mandat, comme la débitumisation des pieds d'arbres. Donc à titre personnel, au niveau du bilan, je peux dire qu'au niveau de cette charte c'est un bilan positif, puisque la végétalisation des pieds d'arbres c'est une évolution en faveur de la biodiversité.

M. le Maire : Même moi je suis un peu frustré qu'on n'en ait pas fait plus pour l'environnement. Nous avons dû faire des choix. Nous en avons discuté avec Mme ROBERT. Il y aura de nouvelles choses qui seront faites avant la fin du mandat.

Mme Elodie ROBERT : Merci M. MONTEIRO pour la reconnaissance de mon engagement depuis toutes ces années, engagement sincère tant dans ma vie professionnelle que personnelle et même ici. Oui j'ai une certaine frustration bien évidemment ma feuille de route était chargée en début de mandat. J'en ai parlé avec M. le Maire. J'aurais voulu faire plus, il a fallu faire des choix. Je suis contente malgré tout du chemin, même s'il nous reste encore une petite année à parcourir, je suis déjà satisfaite des actions qui ont été mises en place puisqu'il y a des choses nouvelles, il y a un changement de mentalité et ça c'est compliqué, même s'il y a une urgence d'agir. M. le Maire a accepté qu'il y ait un projet de végétalisation d'une cour d'école parce que jusqu'à présent le service Parcs et Jardins a piloté des plantations dans des cours d'école. Nous avons proposé, avec le soutien de M. Jean-Claude ALARCON, de faire un travail avec une personne qui pourra nous accompagner pour faire vraiment de la végétalisation comme je l'entends, c'est-à-dire, faire venir la nature dans les cours d'écoles des feuilles, des copeaux de bois..., en concertation avec les directeurs d'école et les élèves. M. le Maire a également validé un projet sur le terrain Boulard. Un travail avait été lancé avec la plantation de 700 citronniers. Nous nous sommes rendus sur place avec M. ALARCON et M. VIALONGA, et nous avons remis un dossier sur le haut de pile. Nous insistons sur ce terrain car c'est un puit de biodiversité pour notre Ville, c'est un terrain qui n'est pas connu par les $\frac{3}{4}$ des Mentonnais et on aimerait remettre ce terrain au cœur de notre action pour la biodiversité et faire participer les Mentonnais. Il y a un projet de faire une journée où l'on invite les Mentonnais à venir découvrir ce terrain, en faire une vraie journée écocitoyenne où ils pourront voir les citronniers qui ont été plantés et aussi choisir un nouveau nom pour ce terrain, avec un cahier des charges lié entre les citrons et l'histoire de notre ville.

M. Cédric MONTEIRO : Tout ça n'est pas budgété. Lorsque nous avons demandé des opérations fléchées sur tout ce qui était lié à l'environnement, les panneaux solaires, la végétalisation rien n'est fléché. Lorsque l'on parle du terrain Boulard et de la plantation de 700 citronniers, la moitié des citronniers sont sans entretien. Sur ce terrain, nous avons fait des appels à candidatures pour entretenir. Il n'y a plus personne, personne n'est au courant, et on n'a pas relancé.

M. le Maire : Il y a un projet de pouvoir mettre sur l'ensemble des toits des bâtiments communaux en zone artisanale des panneaux photovoltaïques pour un montant de 470.000 €, qui serait subventionné à hauteur de 70 %, avec le fonds de concours de la CARF.

M. Florent CHAMPION : On partage tous ici le même point de vue, nous aurions dû, nous aurions pu faire plus au niveau de l'environnement de manière générale à l'échelle de la mandature, et je crois que sur les années à venir ce sera une impérieuse nécessité, peu importe qui présidera cette ville. Il faudra redoubler d'efforts sur ce sujet. Vous conviendrez néanmoins que le chemin à parcourir notamment sur le volet dédié à la sobriété énergétique, était long. On partait de très loin et plutôt que le pointer tout ce qu'il reste encore à faire, j'aimerais aussi mettre en avant les petits pas que nous avons pu faire pour viser une meilleure sobriété énergétique et maîtrise des flux énergétiques de la commune. Sur les fléchages que vous énonciez par rapport au budget, 550.000 € ont été dédiés au renouvellement de l'éclairage LED pour 2025 et 250.000 € de plantations et d'installation de nouveaux végétaux qui sont prévus pour cette année. En ce qui concerne les économies d'énergie, il faut bien entendu aussi appeler à la responsabilité individuelle. Cela commence par les agents de la Collectivité. Les directions ont multiplié les notes de service pour sensibiliser aux températures placées à 19° et une réduction de la température de l'eau de la piscine de 1°. C'est important en termes d'économie et de sobriété énergétique. Il y a également beaucoup de travaux réalisés dans le domaine de l'éclairage public avec 200 à 300 lanternes LED par an qui sont installées. 2.000 lanternes en LED sur 6.200.

Ce sont de petites choses individuellement mais à l'échelle de l'ensemble de la Commune ça fait beaucoup et c'est un travail à valoriser. Au niveau des équipements sportifs également, c'est la rénovation de l'éclairage LED au niveau du stade Lucien Rhein et du stade Saint-Roman. La volonté d'équiper tous les gymnases et équipements sportifs de LED. Au niveau des bâtiments, par l'installation de pavés lumineux sur les équipements pour qu'ils soient moins énergivores. Des travaux d'isolation, la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, des robinets thermostatiques, des travaux au niveau de l'école Saint-Exupéry, des chaufferies avec la proposition d'inscrire cette année la chaufferie au niveau du Saint-Roman. La conception environnementale qui est prise en compte dès le début des nouveaux projets d'envergure que la Ville mène. Des pompes à chaleur installées à la crèche des « Petits citrons », ainsi qu'une attention dédiée au vitrage qui a été lancée sous la précédente mandature. Des travaux d'isolation de la toiture et des logements du Palais de l'Europe, des vitrages performants sur la Promenade de la Mer, sur la Caserne Forty avec le défi que représentait l'isolation au niveau du secteur sauvegardé et puis aussi un investissement sur le parc roulant de la Ville qui était extrêmement âgé et en fin de course pour certains véhicules. Depuis début 2022, ce sont 2.5 millions d'euros qui ont été investis avec des véhicules moins énergivores et une attention qui a été prêtée aux véhicules électriques ou hybrides. Oui il y a encore des choses à faire, mais parfois c'est aussi important et nécessaire de rappeler tout ce qui a été fait.

M. Cédric MONTEIRO : *Quand vous parlez des 250.000 lanternes, c'est depuis 2020 que c'est lancé, quand vous parlez de pavés lumineux dans les bâtiments, cela fait peut-être 10 ans que l'on a commencé à changer les pavés, quand vous parlez de la toiture de l'Hôtel de Ville, cela fait partie de l'investissement courant. Lorsque vous parlez de la rénovation énergétique des bâtiments de la caserne Forty, c'est toujours une complexité dans les bâtiments historiques, mais sauf erreur, l'isolation de cette caserne est faite depuis l'intérieur et non pas depuis l'extérieur.*

M. Nicolas AMORETTI : *Concernant le développement durable, l'hôpital de La Palmosa a obtenu deux labels consécutifs grâce aux efforts de la directrice, Mme EZAVIN, et du Président du Conseil de surveillance M. le Maire : le label « Or » qui n'a pas été donné à tous les hôpitaux, il fallait le mériter et le label « projet MéGadoRe ». Certains produits toxiques sont relâchés dans la nature et l'hôpital de Menton a été l'un des premiers en France à récupérer les produits toxiques. Cela confirme notre volonté à tous d'être au vert.*

Mme Elodie ROBERT : *Une petite précision concernant la fresque du climat où tous les Elus êtes conviés à y participer et à la fête de la biodiversité et du développement durable qui se tiendra le 18 mai, on espère vous y voir nombreux.*

M. Jean-Christophe STORAÏ : *Mme ROBERT faites un petit effort sur l'environnement car cette charte est extraordinaire, donnez là au Directeur des Services Techniques pour qu'il l'applique sur les Sablettes, parce que la Promenade des Sablettes l'été, la végétalisation, les îlots de fraîcheur on les cherche.*

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 voix pour – 3 abstentions (M. Storaï, Mme Véran, Mme Thouvenot)

approuve la Charte pour les permis de végétaliser jointe en annexe précisant les modalités de sa mise en œuvre et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents ainsi que les actes à intervenir.

Affaire n° 16 : Signature d'une convention de partenariat avec le Fondation du Patrimoine en vue de collecter des fonds pour le financement des travaux de réhabilitation de la chapelle de la Madone

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

à l'unanimité

(M. Florent CHAMPION ne participe pas au vote et sort de la salle)

approuve la mise en place d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la collecte de dons pécuniaires nécessaires au financement des travaux de réhabilitation de la chapelle de la Madone, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine, relative au financement des travaux de réhabilitation de la chapelle de la Madone et la Fondation du Patrimoine à collecter des dons pour le compte de la Commune de Menton.

Affaire n° 17 : Compte de gestion de Madame le Comptable Public – Exercice 2024

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour – 14 abstentions (*Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot*)

approuve le compte de gestion dressé par Madame le Comptable Public au titre de l'exercice 2024.

Affaire n° 18 : Compte administratif – Exercice 2024 – Exercice 2024

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité *accepte la présidence de M. Patrice NOVELLI, 1^{er} Adjoint au Maire, M. le Maire ne participe pas au débat, ni au vote et sort de la salle.*

Mme Gabrielle BINEAU : *Je souhaite revenir sur le 012 et le chapitre concernant les Ressources Humaines et vous donner deux chiffres pour illustrer le poids des ressources humaines sur nos finances publiques. Si l'on met en % cela représente 57,8 % des dépenses réelles de fonctionnement et si l'on fait un parallèle avec les recettes de nos impôts cela représente 70 % des recettes de la fiscalité. C'est un chapitre qui est condamné à augmenter d'année en année, mais on note une augmentation de 1 millions d'euros qui est justifiée en fonction des différents points. Il y a juste un delta de 200.000 € qui n'est pas justifié alors que lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons fait état d'une économie de 16 postes en catégorie C qui correspondrait à 400.000 € d'économie. A quoi correspond ce delta de 200.000 € ?*

M. Florent CHAMPION : *Sur la progression et la masse importante que représente le chapitre 012, par rapport à la masse salariale et aux frais assimilés, c'est effectivement un enjeu colossal et crucial pour l'exercice 2024, mais aussi pour 2025. Le poids des mesures obligatoires de l'Etat qui pèse sur la Commune, 2.700.000 € d'augmentation liés aux mesures obligatoires nouvelles depuis 2022. Si l'on prend le tableau des effectifs comme on l'avait vu lors de la dernière séance du Conseil Municipal, à effectif constant nous sommes écrasés par les augmentations des mesures obligatoires qui nous sont imposées et l'enjeu des ressources humaines est particulièrement important, et cela implique que l'on puisse repenser les missions de la Collectivité en fonction des moyens, des objectifs, mais aussi en terme d'efficience par rapport aux moyens qui sont déployés, parce qu'avec les perspectives nouvelles d'augmentation de la masse salariale, il va falloir vraiment se poser les questions et on essaye le plus possible de limiter l'impact sur la progression pour freiner le développement de ces dépenses liées au personnel.*

Mme Gabrielle BINEAU : *Remercie M. Laurent SEMAVOINE pour le courrier qu'il lui a été transmis mais il reste toujours le delta des 200.000 € qui ne sont pas justifiés.*

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 21 voix pour – 9 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, Mme Veran, Mme Thouvenot) – 5 abstentions (Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot)

note que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025 et approuve les annexes budgétaires du compte administratif 2024.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Affaire n° 19 : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif – Exercice 2024

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 22 voix pour – 9 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, Mme Veran, Mme Thouvenot) – 5 abstentions (Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot)

affecte en section d'investissement au compte « R1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » le montant de 2.614.710,33 € correspondant au besoin de financement et en section de fonctionnement au compte « R002 - Résultat de fonctionnement reporté » un montant de 3.548.150,70 €.

Affaire n° 20 : Budget primitif – Exercice 2025

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

(Mme Gabrielle BINEAU et M. Hervé VIALONGA ne participent pas au vote et sortent de la salle).

M. le Maire : Tient à remercier le Service des Finances qui ont fait un très gros travail depuis plusieurs mois et tous les chefs de service, pour pouvoir faire le budget qui va vous être présenter malgré les contraintes. Remercie également Florent CHAMPION pour le travail accompli.

Mme Sandra PAIRE : Le vote du budget est le Conseil Municipal le plus important de l'année, car il engage notre Ville pour l'avenir. C'est avant tout un acte de gestion et de responsabilités. Il fixe nos priorités, oriente nos investissements et conditionne la qualité de vie de nos concitoyens. C'est un choix de politique majeur qui traduit une vision ou son absence. Permettez-moi de faire un parallèle avec une entreprise. Une Collectivité tout comme une entreprise doit gérer ses finances avec rigueur, équilibrer ses dépenses et ses investissements, mais surtout anticiper l'avenir. Si un chef d'entreprise dépense sans vision stratégique, sans souci d'efficacité son activité court à la faillite. De même si une collectivité engage des dépenses mal maîtrisées ou néglige d'investir là où c'est nécessaire elle compromet son avenir et celui de ses habitants. Au-delà de cette comparaison nos administrés ne sont pas de simples spectateurs de la gestion municipale ce sont les premiers financeurs et donc en quelques sortes nos clients. A travers leurs impôts et taxes diverses ils contribuent au fonctionnement de la Ville et sont en droit d'attendre un service public à la hauteur de leur contribution. Mais la réalité de ce budget est tout autre, il est le reflet de votre mauvaise gestion qui fait peser sur le mentonnais, le poids de vos mauvais choix, de vos approximations et de vos erreurs. Vous avez prévu la somme de 1.900.000 € en vue d'éventuelles procédures suite à l'annulation des quatre plages privées. Qui va rembourser les investissements de ces entrepreneurs, qui va payer leur crédit, qui va payer les avocats. Au-delà du gouffre financier, il s'agit d'un désastre humain qui met en difficulté de nombreuses familles et c'est également une perte sèche pour la collectivité en termes de loyer, d'occupation du domaine public de part variable, sans oublier une perte touristique.

Une commune du littoral avec la moitié de ses plages fermées, bravo du jamais vu, d'ailleurs ce sont encore et toujours les Mentonnais qui vont payer l'addition, ils vont pallier à votre incompétence. Pourtant ces sommes auraient pu être investies dans l'amélioration du quotidien. Vous parlez du pouvoir d'achat, M. CHAMPION, moi je parle de gaspillage. Lors du dernier Conseil Municipal, vous nous aviez dit faire payer les pénalités de retard, ainsi que les loyers de l'hôtel 5 étoiles à M. PAGET. Pourtant celui-ci n'avait pas l'air du même avis, pire, il avait affirmé à la presse qu'il n'avait rien reçu. Moi je pense que pour être prudent, vous devriez faire une provision pour risque de non paiement. En même temps, nous ne comprenons pas pourquoi la masse salariale est toujours aussi haute malgré des suppressions. Vous avez investi des frais hallucinants dans des cabinets de recrutement pour un directeur de Communication qui a été écarté, pour des directeurs de Cabinet, un DGS fantôme. Avec notre groupe nous dénonçons par notre vote vos dépenses injustifiées, irréfléchies, un gaspillage d'argent public. Lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez dit avoir payé 14.500 € pour la plantation de l'olivier au Bastion. J'ai fait faire un devis pour les mêmes prestations et j'arrive à 8.500 €. Comment expliquer une telle différence ? Nos administrés méritent une gestion responsable qui ne fasse pas peser sur eux une dette croissante. Nous refusons, contrairement à certains qui déclareront ce budget sincère, d'être complices d'une gestion municipale qui manque de sérieux et d'anticipation, sans vision à long terme pour l'avenir de notre Ville. Ce soir, en ne votant pas ce budget, nous assumons pleinement notre rôle. Faute de prise en compte de nos remarques constructives, nous votons contre. M. le Maire, la responsabilité de cette situation vous incombe, ainsi qu'à la Majorité, ainsi qu'à tous ceux qui ont quitté le train tardivement. Je précise qu'en aucun cas, le travail effectué par les agents n'est mis en cause, je sais bien qu'ils alertent, qu'ils préconisent, mais seul vous et vos Elus êtes responsables de ces choix. Menton mérite mieux, Menton mérite un nouvel élan.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 21 voix pour – 13 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot)

adopte le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025 tel que décrit ci-dessus, en précisant que les crédits sont votés par chapitre et / ou opération ainsi qu'il suit :

La section de fonctionnement, pour les crédits de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	14.371.190,01 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	37.648.616,18 €	
013	Atténuations de charges		42.000,00 €
014	Atténuations de produits	3.971.465,64 €	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8.696.350,00 €	
66	Charges financières	1.465.000,00 €	
67	Charges spécifiques	70.600,00 €	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2.305.000,00 €	
70	Produits services, domaine, ventes diverses		7.344.492,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)		2.648.840,00 €
731	Fiscalité locale		50.739.991,00 €
74	Dotations et participations		7.275.519,13 €
75	Autres produits de gestion courante		3.306.181,00 €
76	Produits financiers		504.922,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		24.600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	845.674,00 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	7.022.500,00 €	961.700,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n - 1		3.548.150,70 €
Total de la section de fonctionnement =		76.396.395,83 €	76.396.395,83 €

La section d'investissement, pour les crédits de l'exercice 2025 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		2.251.000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2.614.710,33 €
13	Subventions d'investissement		3.286.246,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4.890.000,00 €	6.800.000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	128.000,00 €	249.905,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	759.300,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	1.268.571,00 €	
21	Immobilisations corporelles	10.262.543,00 €	
23	Immobilisations en cours	5.000,00 €	
26	Participations et créances rattachées	600,00 €	
27	Autres immobilisations financières		100.000,00 €
Opér 814	Aménagement du quai Bonaparte	1.518.156,11 €	
Opér 847	Réhabilitation bâtiment Forty	1.747.960,00 €	
454111	Travaux d'office pour compte de tiers « 22 rue Longue »	1.494,89 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		845.674,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations		988.000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	961.700,00 €	7.022.500,00 €
041	Opérations patrimoniales	1.081.000,00 €	1.081.000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté n - 1	3.554.613,71 €	
Total de la section d'investissement =		26.178.938,71 €	25.239.035,33 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2024, pour la section d'investissement :

Restes à réaliser de l'exercice 2024 =	5.062.369,02 €	6.002.272,40 €
-----------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Le total de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2024 :

Total de la section d'investissement avec les restes à réaliser de l'exercice 2024 =	31.241.307,73 €	31.241.307,73 €
---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------

TOTAL GENERAL AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024 =	107.637.703,56 €	107.637.703,56 €
----------------------------------------------------------------------	-------------------------	-------------------------

et approuve les annexes budgétaires du budget primitif du budget de la Commune pour l'exercice 2025.

Affaire n° 21 : Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour – 14 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot)

fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, ainsi qu'il suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,60 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,12 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,82 %.

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Affaire n° 22 : Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes – Exercice 2025

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour – 8 abstentions (M. Storai, Mme Veran, Mme Thouvenot, Mme Almonte, Mme Macari, M. Nicolai, M. Février, Mme Jacquot)

décide l'attribution des subventions de fonctionnement aux trois établissements satellites de la Commune de Menton ainsi qu'il suit :

- 40.000 € à la Caisse des Ecoles Publiques de la Commune de Menton ;
- 1.280.000 € à l'Office de Tourisme de la Ville de Menton ;
- 5.100.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Menton.

et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de la Commune au titre de l'exercice 2024, au chapitre 65 :

- Compte 657364, fonction NFA 332 pour la Caisse des Ecoles Publiques de la Commune de Menton ;
- Compte 657381, fonction NFA 311 pour l'Office de Tourisme de la Ville de Menton ;
- Compte 657363, fonctions NFA 420, 424, 425, 4221 et 4238 pour le Centre Communal d'Action Sociale de Menton.

Affaire n° 23 : Attribution de subventions à des Associations patriotiques - Exercice 2025

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

attribue les subventions aux associations patriotiques au titre de l'exercice 2025 conformément à la répartition définie ci-dessous et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonction 348 et compte 65748.

<u>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</u>	<u>PROPOSITION S</u>
Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Mentonnais – A.M.M.A.C	650 €
Amicale des Chasseurs à pied des bataillons alpins ou mécanisés du Mentonnais	800 €
Amicale des Sous-officiers Anciens de la BA 943	500 €
Association Départementale Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc	1.200 €
Association des Officiers de Réserve et des Officiers Honoraires du Mentonnais – A.O.R.O.H.M	750 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes – Section de Menton	900 €
Société des Membres de la Légion d'Honneur – S.M.L.H	500 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire – Section Menton – S.N.E.M.M	550 €
Union Locale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du Mentonnais – U.L.A.C.M	2.500 €
Union Nationale des Combattants et Association d'Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre – Canton de Menton – U.N.C	1.300 €
Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite – Section de Menton – U.N.S.O.R	470 €
<u>TOTAL</u>	10.120 €

Affaire n° 24 : Attribution de subventions à des Associations diverses – Exercice 2025

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

à l'unanimité

(Mme Elodie ROBERT, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Maria Magdalena TOMASI et M. Serge GIACOMAZZI ne participent pas au vote et sortent de la salle).

attribue les subventions aux associations diverses au titre de l'exercice 2025 conformément à la répartition définie ci-dessous et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonctions 18 et 348, compte 65748.

<u>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u> <u>ASSOCIATIONS DIVERSES</u>	PROPOSITIONS
A Ciocoula	2.000 €
ADE Méditerranée	10.000 €
Aide Humanitaire des Sapeurs-Pompiers Grasse-Menton	1.000 €
Association AMICORF	500 €
Association Communale de Chasse du Mentonnais <i>Subvention exceptionnelle : organisation de battues administratives en zone péri-urbaine</i>	2.000 € 1.000 €
Association APLOA	1.500 €
Association des Paralysés de France	500 €
Association des Personnels de la Police aux Frontières des A.M	800 €
Association France - Etats-Unis – East French Riviera	1.000 €
Automobile Club de Menton	3.000 €
Bridge Club Menton	1.000 €
Club Nautique de Menton	1.200 €
Collectif des Chantemerlais	500 €
Comité d'Animation d'Entraide et de Loisirs - Gendarmerie de Menton	800 €
Confrérie de l'Etiquette du Mentonnais	2.000 €
Croix Rouge Française Délégation locale Menton - Roquebrune-Cap-Martin	8.000 €
Echiquier Mentonnais	6.000 €
Equipe Saint-Vincent	2.000 €
Félix Félicis – Animaux sans maître	4.000 €
France Alzheimer 06	1.500 €
Gymnastique Volontaire Menton	700 €
Le Grognard Figurines - Club du Sud-Est	1.000 €
L'Entrée des Artistes	1.500 €
Les Amies du Campanin	500 €
Les Cœurs du Campanin	15.000 €
Maison des Pieds Noirs, des Harkis et de leurs Amis	2.500 €
Mémoire et Avenir des Harkis, des Rapatriés d'Algérie et leurs Sympathisants – M.A.H.R.A.S	1.000 €
Menton Sourire	3.000 €
Rue Longue Cœur de Menton	1.000 €
Scrabble Club de Menton	500 €
Secours Catholique Délégation des Alpes-Maritimes	2.500 €
Scouts et Guides de France	500 €
<u>Société Nationale de Sauvetage en Mer - Station de Menton</u>	3.000 €
<u>Terres en Partage</u>	500 €
<u>TOTAL</u>	83.500 €

Affaire n° 25 : Attribution de subventions à des Associations culturelles et folkloriques - Exercice 2025

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire
à l'unanimité

(Mme Martine CASERIO ne prend pas part au vote et sort de la salle).

attribue les subventions aux associations culturelles et folkloriques au titre de l'exercice 2025 conformément à la répartition définie ci-dessous et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 : chapitre 65, fonctions 30 et 316, compte 65748.

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET FOLKLORIQUES	PROPOSITIONS
Amicale Menton Sotchi	500 €
Amitiés Franco-Anglophones (AFA)	400 €
Association Culturelle des Ukrainiens de Menton	500 €
Association Philatélique et Cartophile de Menton	350 €
Commune Libre du Careï – Groupe Folklorique « la Mentonnaise » <i>Subvention exceptionnelle : 80^{ème} anniversaire</i>	3.000 €
	2.000 €
Ensemble Vocal du Pays Mentonnais	1.000 €
Groupe d'Echanges Artistiques (GEA)	600 €
Fantasy Film Festival (FFF)	2.000 €
La Capeline <i>Subvention exceptionnelle : 90^{ème} anniversaire</i>	2.500 €
	3.500 €
La Garde Musique	2.000 €
Le Lavoir Théâtre	16.000 €
Les Amis des Musées	1.000 €
Les Amis des Arts, Lettres et Grandes Conférences	1.000 €
Losorgio et la chanson	500 €
Les Cabanes d'Annette	500 €
Musico4Life	1.000 €
Photomenton Le Club	1.000 €
Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais (SAHM)	2.500 €
TOTAL	41.850 €

Affaire n° 26 : Attribution de subventions à des Associations sportives - Exercice 2025

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire

à l'unanimité

(Mme Gabrielle BINEAU ne prend pas part au vote et sort de la salle).

attribue les subventions annuelles aux associations sportives au titre de l'année 2025 conformément à la répartition définie ci-dessous, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les clubs :

- Rapid Omni Sport de Menton
- Menton Basket Club
- Etoile de Menton

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonction 30, compte 65748.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	PROPOSITIONS
Académie Municipale de Billard <i>Subvention exceptionnelle : Participation aux championnats d'Europe de billard américain</i>	1.000 €
	500 €
Association Sport Défense Pour Tous	500 €
Association Sportive du Collège André Maurois	1.500 €
Association Sportive du Collège Guillaume Vento	1.500 €
Association Sportive du Lycée général P.M. Curie	1.500 €
Association Sportive du LEP Valery	1.500 €
Association Sportive Menton Hand-ball	12.000 €
Association Sportive Automobile Menton	3.500 €
Association Sportive du Mentonnais / Athlétisme	4.500 €

Archers de Saint Michel	1.500 €
Athlétic Club Menton	2.000 €
Boxing Karaté Menton	20.000 €
Centre de Plongée la Maïna de Menton	1.000 €
Cercle des Nageurs de Menton	15.000 €
Club de Badminton de Menton	1.000 €
Club de Pêche Sportive de Menton	4.000 €
<i>Subvention exceptionnelle : Organisation du Championnat du Monde de pêche sportive au flotteur en bord de mer</i>	<i>6.000 €</i>
Etoile de Menton	35.000 €
<i>Subvention exceptionnelle : 100^{ème} anniversaire</i>	<i>6.000 €</i>
Judo Club Menton	4.000 €
La Garde de Menton / Section Gymnastique	17.000 €
Leroyal Karaté Club	10.000 €
Menton Artistic Swimming	9.000 €
Menton Basket Club	80.000 €
Menton Beach et Volleyball Club	1.500 €
Menton Marathon Athlétisme	12.000 €
Moto Club 4 Vallées	200 €
Rapid Omni Sports de Menton	65.000 €
Rugby Club Webb Ellis	15.000 €
Sporting Club Aviron Menton	18.000 €
Stella Sport Menton Roquebrune / Tennis de Table	5.000 €
Tennis Club de Menton	18.000 €
Team Global Fight	17.000 €
Team MB 375	17.000 €
Vélo Club Menton	4.000 €
TOTAL	412.200 €

Affaire n° 27 : Attribution de subventions à une Association parascolaire du 1er degré – Exercice 2025

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire
à l'unanimité

attribue les subventions aux associations de foyers des établissements scolaires du second degré au titre de l'exercice 2025 conformément à la répartition définie ci-dessous et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonctions 221 et 222, compte 65748.

ASSOCIATIONS FOYERS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 2ND DEGRE	PROPOSITIONS
Foyer socio-éducatif collège Vento	1.500 €
Maison des Lycéens – Lycée Pierre et Marie Curie	1.000 €
TOTAL	2.500 €

Affaire n° 28 : Attribution de subventions aux foyers des Etablissements scolaires du second degré Exercice 2025

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire
à l'unanimité

attribue la subvention à une association parascolaire du premier degré au titre de l'exercice 2025 conformément à la répartition définie ci-dessous et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonction 221, compte 65748.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION PARASCOLAIRE DU 1 ^{ER} DEGRE	PROPOSITION
A.E.R.M Accompagnement Educatif Région Mentonnaise	750 €

Affaire n° 29 : Attribution d'une subvention à la commune de Vintimille pour le fonctionnement de l'école Française de Vintimille - Exercice 2025

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, Adjointe au Maire

à l'unanimité

attribue la subvention à la commune de Vintimille au titre de l'exercice 2025 conformément à la délibération n° 127/24 du 24 septembre 2024 et à la convention afférente et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 au chapitre 65, fonction 213, compte 65748.

<u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</u>	PROPOSITION
Commune de Vintimille	6.000 €

Affaire n° 30 : Compte-rendu des Décisions Municipales n° 36/25 à 100/25

Rapporteur : M. le Maire

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 52/60/63 : « conventions d'occupation des cabines des Halles ».

M. le Maire :

Ce sont des conventions qui ne vont pas au-delà de 6 ans, le montant de la caution a été revu et des règles ont été indiquées dans cette convention sur la bonne tenue et la bienséance au sein du marché. Il y a eu un problème qui a fait la une des journaux et surtout pendant des années qui a créé la zizanie au sein du marché, mais le problème est réglé puisque la personne en question n'occupe plus sa cabine. Il va donc y avoir une consultation pour que cette cabine soit réattribuée avec une convention qui ne peut pas dépasser 6 ans. D'autres commerçants ont demandé à ce que l'on revoit le problème du montant de la caution ce qui a été fait.

Interruption de séance :

M. Laurent SEMAVOINE : *S'agissant de la décision municipale n° 60/25 il fallait accorder une semaine supplémentaire c'est ce qui a été fait, et la n° 63/25 c'était un problème de régularisation, il manquait le numéro SIRET. Ces trois décisions étaient nécessaires pour l'instruction administrative.*

M. Cédric MONTEIRO :

DM n° 67/25 : « divers prestataires pour l'organisation d'activités de loisirs ». Cela fait 4 ans que nous avons la même décision, et que nous demandons la liste des prestataires avec les montants et nous avons toujours la même décision.

DM 94/25 : « accompagnement à la réalisation d'une convention pour le logement des travailleurs saisonniers ». Nous sommes obligés de prendre une société pour nous accompagner à la réalisation de cette convention ? Nous n'avons personne en interne nous n'aurons pas pu le faire ? Cela coûte la somme de 36.000 €.

M. Laurent SEMAVOINE : *Effectivement, il s'agit d'une étude très spécifique, très technique qui va nous servir pour le renouvellement de la labilisation touristique de la Commune et il nous apparaît important de s'entourer d'un vrai professionnel à ce titre là. C'est un dossier assez complexe.*

M. Jean-Christophe STORAÏ : *Vous avez publié sur le site de la Ville, sur les marchés publics, un accord-cadre de travaux sur la réparation et l'amélioration du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore. Je me permets de vous alerter et je pense que M. BARDYN pourra répondre. Il y a un DQE masqué, c'est-à-dire que les candidats n'ont pas les quantités, en page 11 la valeur technique 70 % à Menton, la valeur technique et 30 % le prix. Ce type de marché à terme va être attaqué.*

M. René BARDYN : Un DQE masqué, c'est justement pour que les candidats qui répondent à cette mise en concurrence, soient traités dans une totale impartialité. En ce qui concerne, les 70 % nous voulons avoir des matériaux de qualité qui correspondent à l'éclairage qui a déjà été mis en place et qui fonctionne avec le système électronique récent afin de poursuivre l'éclairage de dernière génération en cours.

M. Jean-Christophe STORAÏ : Toutes les sociétés qui répondront à ce marché n'auront pas forcément le même niveau d'informations. On va se retrouver comme dans la DSP des plages, parce que le sortant lui a la lisibilité sur les quantités. Je ne comprends pas que votre Directeur des Services Techniques fasse des réponses de ce type.

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 4 février et enregistrées sous les n° 36/25 à 100/25.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Mme JACQUOT avait envoyé des mails le 18 février 2025, concernant la fin du détachement de M. Eric LE FLOCH. Une réponse lui a été adressée par courrier le 24 février, et par mail le 26 février.
- Mme Gabrielle BINEAU avait posé une question concernant les Ressources Humaines. Une réponse lui a été faite par courrier le 24 février.
- M. Cédric MONTEIRO avait posé une question par un mail du 26 février, concernant la liste de membres qui siègent dans les Commissions Municipales. Une réponse lui a été faite par mail le 27 février.

QUESTIONS ECRITES

Mme Isabelle THOUVENOT :

La Fête du Citron a été un succès populaire, mais un succès populaire n'est pas forcément synonyme de succès tout court. Il y a des choses à revoir les jours de corsos et j'espère que vous allez les entendre. La 91^{ème} Fête du Citron vient de s'achever et nous tenons tout d'abord à remercier l'ensemble des Services Techniques, de sécurité et de secours, agrumiculteurs et membres des Associations pour leur participation au succès de l'évènement. Nous regrettons cette année le manque d'organisation et les dysfonctionnements constatés lors des soirs de Corso, qui ternissent de façon certaine l'image de cet évènement emblématique de notre ville et provoquent trop de mécontentements des résidents, des actifs, des commerçants, mais également des visiteurs, relayés par les réseaux sociaux. Les mesures de sécurité imposées par le Préfet sont compréhensibles par tous et justifiées, mais la notoriété de cet évènement, son retentissement national et international, ne permettent pas les insuffisances constatées pour une manifestation de cette ampleur, particulièrement les jours de Corsos nocturnes, à savoir : manque cruel de places de stationnement aux abords du périmètre des Corsos, stationnement cauchemardesques dans toute la ville, embouteillages géants les après-midi précédents les Corsos, mise en sens unique et fermetures de rues imposées sans explication, interventions des services municipaux pour faire dégager les trottoirs des terrasses de nos restaurateurs une heure avant le début de leur service sans contact préalable. La liste est longue... Force est de constater que des solutions d'organisation doivent être trouvées pour remédier à ces manquements. Si les contraintes liées à la sécurité persistent l'année prochaine, il faudrait envisager un abaissement de la jauge des visiteurs lors des corsos mais également trouver des solutions pour désengorger le centre-ville.

La Fête du Citron doit rester fédératrice et mérite une approche plus qualitative. Elle ne doit pas pénaliser les Mentonnais. Nous attendons vos réponses à ces problématiques.

M. le Maire : *Je voulais justement féliciter tout le personnel qui a travaillé pour cette Fête du Citron qui est un succès et je souhaite qu'ils soient applaudis par tout le Conseil. Concernant votre remarque sur les dysfonctionnements, je vous signale qu'avant chaque corso, de jour comme de nuit, il y a un PC de sécurité qui se trouve en salle 1, où sont représentées toutes les forces de sécurité, la Croix-Rouge, les services de l'Etat. A chaque corso, c'est le Sous-Préfet ou une Sous-Préfète qui dirige le pôle de sécurité. Nous avons reçu lors du dernier corso la Directrice de Cabinet du Préfet, qui avait travaillé sur les Jeux Olympiques de Paris, qui a félicité toutes les forces de sécurité qui étaient présentes, en disant que c'était une des manifestations les mieux organisées sur le département, et qu'elle tenait à nous féliciter. Tous ceux qui ont travaillé et tous ceux qui étaient au PC de sécurité apprécieront vos remarques. Nous avons eu plus de 115.000 personnes qui sont venues aux corsos de jour et de nuit et 60 millions de retombées économiques sur la ville. C'est le plus gros succès depuis très longtemps. Tout le monde sait que lors de la Fête du Citron, ce n'est pas facile de circuler dans Menton surtout les jours de corsos. Nous avons eu des trains supplémentaires qui ont été mis à la disposition par la SNCF pour que les gens évitent de venir en voiture. Nous nous sommes organisés pour pouvoir garer de façon correcte les 260 bus qui sont venus. Bien sûr, c'est difficile de se garer pendant la Fête du Citron, on le sait.*

Mme Martine CASERIO : *Je me pose la question quand au paiement de l'entrée du Palais de l'Europe. Nous avons tenu, avec mon Club « le Soroptimist », pendant toute la durée de la Fête du Citron, la buvette au 1^{er} étage du Palais de l'Europe, et nous avons 40 % de fréquentation en moins par rapport à l'année dernière.*

M. le Maire : *Il y a eu 80.000 personnes qui se sont rendues au Palais de l'Europe. Je suis passé après le dernier corso avec deux Elus et nous avons fait le tour des stands pour demander aux commerçants comment ça avait marché. Nous n'avons eu que des retours positifs. Les membres du Club Soroptimist étaient ravis.*

M. Patrice NOVELLI : *Pour compléter et répondre à Mme THOUVENOT, avec M. RAVIER nous avons assuré les 5 corsos au niveau du PC de sécurité et la Directrice de Cabinet est venue à trois reprises sur les 5. En conclusion, dimanche, après un tour de table tous les services présents, Police Municipale, Nationale, Gendarmerie, le RAID, les CRS, unanimement tous ont dit que c'était d'une grande qualité, le service de sécurité et l'organisation. La Sous-Préfète est nouvelle dans le département, elle était à la cellule spéciale de sécurité pour les Jeux Olympique, elle sait de quoi elle parle et elle nous a félicité en nous disant « j'espère pouvoir revenir l'année prochaine ». Après, il y a toujours des mécontents, c'est normal. J'ai habité longtemps en centre-ville, c'est vrai que cela pouvait me contrarier de rester chez moi. Donc je prenais ma voiture à 9h et je partais. Si l'on veut sortir à midi ce n'est pas possible. Le circuit on le connaît. Pour revenir aux terrasses des établissements, il faut savoir que le premier dimanche a été à deux doigts d'interdire le service pour le week-end d'après. Tous les restaurateurs dans le circuit dans les 48h qui ont suivi le premier corso ont reçu des notes bien précises sur ce qu'ils pouvaient faire et ne pas faire, par rapport aux normes de sécurité. Après si le corso démarre à 14h30 et qu'il y a encore des tables au milieu ce n'est pas gérable. Economiquement, l'ensemble des commerçants qui sont dans le circuit et même en dehors, se sont réjouis de l'organisation et grâce au soleil nous avons eu un 5/5 cette année. Tout le monde a été averti en temps et en heure.*

M. le Maire : *Deux courriers ont été envoyés, les 17 et 26 février, pour prévenir les commerçants à l'avance.*

M. Emmanuel RAVIER : *Les corsos se sont bien passés et toutes les forces de sécurité ont rempli leur rôle. Au niveau du PC de sécurité nous n'avons eu aucune remontée négative.*

Je vous invite Mme THOUVENOT, en tant qu'Elue, à venir au PC sécurité l'année prochaine.

M. Patrick CALVI : *Je pense qu'il y a quand même une faille de sécurité qui est en amont des portiques. Il y a des attroupements de 200 à 300 personnes qui s'agglutinent devant les entrées aussi bien aux corsos, qu'au Palais de l'Europe. Si quelqu'un veut faire un attentat il n'a pas besoin de rentrer et de passer un portique.*

M. Emmanuel RAVIER : *Nous avons des nouveaux portiques qui prennent jusqu'à 4.000 personnes/h, contrairement aux anciens qui prenaient 400 personnes/h. Cela a été très fluide. Nous avons eu 30.000 personnes tous les dimanches et 15.000 personnes les jeudis. Les corsos ont débuté à l'heure.*

M. le Maire : *On peut toujours trouver des remarques à faire, mais il y a un tel contrôle dans le PC de sécurité avec tous les services de sécurité présents, l'Etat, les services de secours, ils vont sur le terrain avant, ils sont en direct pendant le corso, ils donnent le top départ que lorsqu'ils considèrent qu'il n'y a plus de danger, c'est pour cela que pour le premier corso, nous avons eu une demi-heure de retard à cause d'un char qui était en panne.*

M. Jean-Claude ALARCON : *J'invite les amateurs de football à se rendre à un match à l'Alliantz à Nice ou au Vélodrome à Marseille et ils s'apercevront que sur un grand évènement il y a des queues, des problèmes de circulation et de stationnement. C'est le trait de tous les grands évènements.*

M. Patrice NOVELLI : *Il faut savoir que sur l'exercice 2025, les frais de sécurité entre les Sociétés privées et les portiques qui permettent de faire rentrer beaucoup plus de personne à l'heure, cela nous a coûté plus de 40.000 € de plus que l'an dernier. Les deux dimanches c'est près de 10.000 tickets de train qui ont été vendus avec une évacuation qui s'est faite pratiquement en 2h.*

Question de M. Jean-Christophe STORAÏ et Mme Stéphanie JACQUOT sur la DSP des plages.

M. le Maire :

Par des requêtes en date du 21 janvier 2025, le Préfet des Alpes Maritimes a déféré les lots de concessions de plages (lots 2, 3, 4, 5/6, 7, 8 et 10/11) attribués lors de précédents conseils municipaux devant le tribunal administratif de Nice. Le Préfet demandait la suspension et l'annulation des contrats de sous concessions. Une audience en référé s'est tenue le 3 février dernier au cours de laquelle les parties ont pu faire valoir leurs arguments. A l'issue de l'audience, les 7 dossiers ont été mis en délibéré.

Par 3 ordonnances du 12 février 2025, notifiée le 13 février, le tribunal administratif de Nice a rejeté les déférés suspension pour les lots 2 « Sablettes Beach », lot 4 « La Cabane » et le lot 10/11 « La Dolce Vita ». En revanche, par 4 ordonnances du même jour, le TA a suspendu l'exécution des sous-traités d'exploitation du lot 3 « La Pergola », du lot 5/6 « La French », du lot 7 « Caesar Plage », et du lot 8 « Calabro Beach ». La Commune, dans une volonté de défendre la régularité des dossiers et l'intérêt des plagistes et de l'activité économique estivale, mais également dans un souci de cohérence, a décidé d'interjeter appel de ces décisions devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille. La Commune sera au côté de deux des plagistes concernés qui ont également interjeté appel des décisions les concernant. Même si les deux autres plagistes ont fait connaître leur volonté de ne pas poursuivre la procédure d'appel, la Commune défendra la régularité des 4 sous-traités suspendus devant la juridiction administrative afin de tenter de maintenir l'activité balnéaire pour l'été 2025. En ce qui concerne les déférés en annulation des contrats, les dossiers sont en cours de mise en état devant le tribunal administratif de Nice.

M. Jean-Christophe STORAÏ : *Sur ce dossier là le bilan est accablant. 57 % des lots examinés par la justice ont été suspendus. Le Tribunal a ordonné la suspension immédiate des lots 3, 5/6, 7 et 8. Les candidatures retenues ne faisaient pas l'objet d'une évaluation rigoureuse, les critères d'attribution n'étaient pas hiérarchisés, certains candidats... ..*

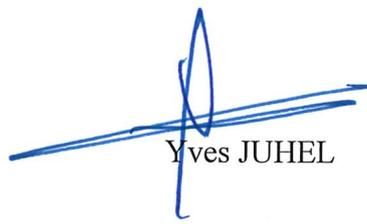
Fin de la séance à 23h45.

Menton, le 4 mars 2025

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,


Florent CHAMPION

Le Maire,


Yves JUHEL